



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Iran

Question écrite n° 10222

Texte de la question

M Pierre Micaux appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur certaines informations faisant état de plusieurs centaines d'exécutions en Iran. Entre le mois de décembre 1988 et fin janvier 1989, plus de mille victimes auraient été dénombrées. Seule l'action énergique des gouvernements de pays sensibles aux droits de l'homme peut enrayer ce massacre. Il est urgent que la France fasse connaître publiquement son indignation et use de son influence auprès du gouvernement iranien pour faire cesser les exécutions, s'il est bien établi qu'elles ont lieu. Il lui demande s'il entend mettre tout en œuvre pour ce faire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement suit avec attention l'évolution de la situation des droits de l'homme en Iran et n'a pas manqué de s'exprimer et d'agir sur ce sujet à de multiples occasions au cours des dernières semaines. Le 30 novembre dernier, la France a voté en faveur d'une résolution faisant état de la vive préoccupation de l'Assemblée générale des Nations-Unies et demandant à l'Iran de se conformer à ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme. Le 14 décembre, MME Edwige Avice, ministre déléguée, a exprimé devant l'Assemblée nationale l'inquiétude et l'émotion du Gouvernement. Lors de ses rencontres avec des responsables iraniens et en particulier lors de son voyage à Téhéran, les 5 et 6 février dernier, M Roland Dumas a fait part à ses interlocuteurs de sa préoccupation sur la situation des droits de l'homme, et notamment des informations concernant les exécutions des prisonniers politiques, les mauvais traitements exercés dans les prisons, la multiplication des exécutions de prisonniers de droit commun sans que les droits de la défense soient respectés, et enfin les persécutions exercées contre des minorités religieuses comme les Baha'is. La situation des droits de l'homme en Iran a été longuement évoquée à la commission des droits de l'homme des Nations-Unies qui est actuellement en session à Genève. À cette occasion, la délégation française a exprimé à plusieurs reprises les préoccupations du Gouvernement et coparrainé la résolution qui renouvelle la procédure du rapporteur spécial et rappelle l'Iran à ses obligations internationales. D'une manière générale, le Gouvernement a tenu à donner un éclat particulier à cette enceinte par la présence du Premier ministre qui y a prononcé une allocution le 6 février. Il s'agissait là de la première intervention du chef de gouvernement devant cette instance. M Rocard a réaffirmé le soutien de la France à ses travaux et en particulier à la procédure des rapporteurs spéciaux, qui s'applique en particulier à l'Iran depuis plusieurs années.

Données clés

Auteur : [M. Micaux Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10222

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 920